

Les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole sont publiés sur la page "Documents des instances communautaires".



DÉCISION
Décision portant sur une convention de mise à disposition par l'Association syndicale libre « Le Hameau d'Imbourdeix » au profit de Limoges Métropole sur la commune de FEYTIAT

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 521-2 et L. 521-10 ;
Vu la délibération n°12 du conseil communautaire en date du 27 avril 2025 relative à l'application des articles L. 521-2 et L. 521-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
CONSIDÉRANT que Limoges Métropole est en mesure d'acquiescer de diverses parcelles sur la commune de FEYTIAT (Haute-Vienne) dans le cadre de l'intégration des votes et d'actes divers de l'association Le Hameau d'Imbourdeix à FEYTIAT ;
CONSIDÉRANT que des travaux doivent être effectués avant que Limoges Métropole ne soit propriétaire des parcelles concernées par acte notarié ;

DÉCIDE

Article 1 : De réputer une convention de mise à disposition par l'ASL, le Hameau d'Imbourdeix au profit de Limoges Métropole pour effectuer des travaux relatifs par Limoges Métropole sur les parcelles cadastrées n°s 025 340 et 015 relatifs au déplacement et au gazon par la société Orange et au démantèlement d'un chantier de vote par Limoges Métropole et la commune HGE ;

Article 2 : Que ladite convention débutera le 9 Janvier 2026 pour se terminer le 8 avril 2026 ;

Article 3 : Que l'occupation sera consentie à titre gratuit ;

Article 4 : Que sera autorisé à Limoges Métropole d'accéder auxdites parcelles à tout moment ;

Fait à Limoges,
Publié le lundi 19 janvier 2026


Signé électroniquement le 19/01/2026



DÉCISION

Décision portant sur une convention de mise à disposition par l'Association syndicale libre « Le Hameau d'Imbourdeix » au profit de Limoges Métropole, sur la commune de FEYTIAT

1 DOCUMENT - Publié le 19 Janvier 2026

 **27781.pdf**
(.pdf, 215,3 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**